

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 16 octobre 2019

3^e Assises du Sport-Santé sur Ordonnance Des territoires exemplaires en attente de financements nationaux

Le lundi 14 octobre 2019, les 3^e Assises du sport-santé sur ordonnance ont rassemblé 900 personnes à Strasbourg.

En présence de Roxana Maracineanu, Ministre des Sports, cette journée avait pour thématique « la stratégie nationale du sport santé : une chance pour les territoires ? ». Les échanges fructueux ont permis de démontrer que les territoires se sont saisis de cet enjeu de santé publique en développant des initiatives exemplaires et innovantes, en France et en Europe.

Leur pérennisation nécessite d'instituer un modèle économique qui permette la généralisation équitable et durable à l'ensemble du territoire. Les Agences Régionales de Santé, les Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale, les Conférences des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie gérées au niveau départemental, doivent s'engager partout en France dans un financement de l'ensemble des acteurs territoriaux.

Le sport santé est également un levier de réduction de dépenses de santé pour l'Assurance-Maladie. L'assemblée adopte la résolution suivante : l'Assurance Maladie doit soutenir financièrement les actions territoriales concernant la prise en charge de l'activité physique et sportive à des fins de santé.

Pour rappel, le différentiel de dépenses de santé entre une personne active et une personne sédentaire est de 250€/an/personne. La CNAM estime à 20 millions le nombre de personnes souffrant de maladies chroniques, cela représente 84 milliards d'euros de dépenses par an.

Le groupe de travail des villes santé de l'OMS prend acte de la volonté du gouvernement d'introduire le financement du sport santé dans le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2020, l'article 40 de ce projet de loi doit permettre un financement national équitable et pérenne sur le territoire, pas seulement dans le cancer mais également dans les maladies chroniques notamment l'hypertension et le diabète.

C'est pourquoi, à l'issue de la journée, le réseau des villes santé OMS, l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) et le Collectif National des Réseaux et des Acteurs Territoriaux du Sport Santé demandent l'introduction d'un financement forfaitaire par l'Assurance Maladie pour les bénéficiaires concernés.

** Liste des membres du groupe de travail des villes sport santé sur ordonnance (en gras, les villes présentes ce jour à Strasbourg)*

Agglomération Bergeracoise, Amiens, **Angers**, Antibes, Aubervilliers, **Balaruc-les-Bains**, Besançon, Biarritz, **Blagnac**, Boulogne-sur-Mer, **Bourgoin-Jallieu**, Brest, Brive la Gaillarde, Cabries-Calas, Caen, **Carcassonne**, Cavalaire sur Mer, Chalon-sur-Saône, **Charenton-le-Pont**, Château-Thierry, Cherbourg-en-Cotentin, Colombes, Coudekerque-Branche, Courcouronnes, **Douai**, **Dunkerque**, Evry, **Fontainebleau**, Fort-de-France, Gif sur Yvette, Grand Nancy, Grand Paris Seine & Oise, Illkirch Graffenstaden, La Croix Valmer, La Rochelle, Le Cres, Le Grand Chalon, **Libourne**, Lille, Limoges, **Marcq-en-Barœul**, **Marseille**, Metz, **Miramas**, Mont de Marsan, **Montargis**, Montreuil, **Mulhouse**, Nantes, Narbonne, **Nice**, **Orléans**, Paris, Perpignan, Pertuis, Reims, **Rennes**, **Romans-sur-Isère**, **Saint-Paul de la Réunion**, Saint Pierre de la Réunion, **Saint-Quentin-en-Yvelines**, **Sète**, **Strasbourg**, Tarbes, Toulouse, Val de Reuil, Valence, Valenciennes Métropole, **Vannes**, Villennes-sur-Seine, **Villeurbanne**